

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 15 mai 2017 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, THOMAS Irène, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : ROUX Michel, POULENARD Guy.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Irène THOMAS, Adjointe est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

2017_025 : Demande de subvention au Département de l'Ardèche au titre du soutien au déneigement des voiries communales – campagne hivernale 2016/2017

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Ardèche afin d'obtenir une aide relative à la campagne de déneigement pour la campagne hivernale 2016/2017.

Nombre de votants : 9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

2017_026 : Interventions musicales en milieu scolaire – Ecole Publique et Privée

Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge financière pour les interventions musicales en milieu scolaire dispensées par un musicien-intervenant pour l'Ecole Publique (2 classes) et l'Ecole Privée St Joseph (3 classes). Le cycle musical comprend 15 séances pour un montant de 2 985 €.

Compte tenu que la loi NOTRE a redéfini les compétences des collectivités territoriales : le Conseil Départementale n'est dorénavant plus autorisé à financer les interventions dans les écoles primaires, celles-ci relevant en effet de la seule compétence communale (voire intercommunale), la dépense est donc financée par la Commune en intégralité.

Nombre de votants : 9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

2017 027 : Participation financière « Randonnée conte » - Ecole Publique

Le conseil municipal approuve la participation financière, à hauteur de 250 € pour la randonnée conte organisée pour les élèves de l'école publique, en partenariat avec la Bibliothèque Municipale.
L'Amicale Laïque participera à hauteur de 50 €.

Nombre de votants : 9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 25.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le **16 MAI 2017**, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

